bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031301 – Etat annuel des indemnités d'élus
Rapporteur : Olivier JACQUIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et notamment l'article 93 a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriale un article L2123-24-1-1 demandant à ce que «Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Nom Prénom	Fonction	Période	Indemnités perçus au titre du mandat à Bons-en-Chablais (brut)	Frais de déplacement au titre du mandat à Bons-en-Chablais
M. DEHEDIN José	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
Mme GENOUD Monique	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. GILIBERT Pierre	3EME ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. GIRAULT Jean-Michel	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De oct 2023 à déc 2023	1 659,42	
Mme HERITEAU Annelise	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	

Mme HUBER Sandrine	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De janv 2023 à juin 2023	3 269,82	
M. JACQUIER Olivier	Maire	De janv 2023 à déc 2023	26 767,74	5 641,20
Mme LAVY Christèle	6EME ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
Mme LEFAY Sandra	4EME ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
Mme MAGNIEZ Anne	1ER ADJOINT	De janv 2023 à septembre 2023	4 929,27	9,00
M. MARCHAL DOMBRAT Jacques	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. MERMIN Philippe	5EME ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. NAVILLE Yannick	7EME ADJOINT	De oct 2023 à déc 2023	2 516,82	
Mme SOURISSE Claire	8EME ADJOINT	De nov 2023 à déc 2023	1 438,19	
Mme VERNET Chantal	3EME ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. VESSELIER CLAUDE	1ER ADJOINT	De janv 2023 à déc 2023	6 588,72	
M. VUILLERMOZ Patrick	8EME ADJOINT	De janv 2023 à juin 2023	3 269,82	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-PREND ACTE de l'état annuel des indemnités d'élus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031102 – Vote des taux d'imposition sur le foncier bâti et non bâti et taxe d'habitation
Rapporteur : Christèle LAVY

Conformément à l'article L.1639 A du code général des impôts (CGI), le département, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, avant le 15 avril de chaque année (le 30 avril les années de renouvellement des organes délibérants), les taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et cotisation foncière des entreprises) votés par leur assemblée délibérante.

Ce délai légal implique que les taux d'imposition doivent être adoptés avant cette date.

Le vote des taux d'imposition par une collectivité doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés.

Vu la commission finances du 23 février 2024,

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition pour l'année 2024 :

Foncier bâti : 34.8%
Foncier non bâti : 64.4%
Taxe d'habitation : 17.25%

Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR, 1 voix CONTRE (Yannick LE BOURBOUACH) et 3 ABSTENTIONS (Jérôme HASSAN, Yannick NAVILLE, Jean-Michel GIRAULT),

DECIDE

- DE FIXER les taux d'imposition suivants pour l'année 2024 :

Foncier bâti : 34.8%
Foncier non bâti : 64.4%
Taxe d'habitation : 17.25%

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Sceau)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 12/03/2024
ID : 074-217400431-20240311-D2024_031103-DE

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(e) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031103_Approbation du budget primitif 2024 du budget principal

Rapporteur : Christèle LAVY

Vu les décisions prises lors du Rapport d'Orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 23/02/2024,
Vu la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget principal, dont les récapitulatifs sont les suivants :

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget Principal Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 997 551,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 276 868,55
65	Autres charges de gestion courante	1 664 739,50
66	Charges financières	108 452,90
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations amortissement provisions	500,00
014	Atténuations de produits	91 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	573 187,64
023	Virement à la section d'investissement	65 525,57
	Total dépenses	7 778 725,53
013	Atténuations de charges	102 912,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 812,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	366 130,00
73	Impôts et taxes	4 239 415,34
74	Dotations, subventions et participations	2 659 537,74
75	Autres produits de gestion courante	268 158,40
76	Produits financiers	65 760,05
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	-
	Total recettes	7 778 725,53
	Résultat de fonctionnement	-

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 12/03/2024
ID : 074-217400431-20240311-D2024_031103-DE

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget Principal Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		76 812,00	76 812,00
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	28 100,00	-	28 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	649 000,00	649 000,00
204	Subventions d'équipement versées		81 812,00	81 812,00
20	Immobilisations incorporelles	84 137,52	5 336,00	89 473,52
21	Immobilisations corporelles	309 823,81	1 142 724,00	1 452 547,81
23	Immobilisations en cours	205 057,79	4 275,20	209 332,99
27	Autres immobilisations financières	-	334 212,08	334 212,08
	Total dépenses	627 119,12	2 294 171,28	2 921 290,40
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	65 525,57	65 525,57
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	573 187,64	573 187,64
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves		153 291,34	153 291,34
13	Subventions d'investissement	744 206,00	-	744 206,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1 385 079,85	1 385 079,85
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	744 206,00	2 177 084,40	2 921 290,40
	Résultat d'investissement			-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Avec 20 voix POUR, 3 voix CONTRE (Marcel PIGNAL JACQUARD, Christine TROLLIET, Jérôme HASSAN) et 2 ABSTENTIONS (Yannick LE BOURBOUACH, Magali FAVRAT)

DECIDE

-D'APPROUVER le budget primitif 2024 du budget principal

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Vu pour être annexée aux délibérations n°D2024_031103, D2024_031105, D2024_031107, et D2024_031109 du CM du 11/03/2024

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Note de présentation du budget primitif 2024

Introduction

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

La structure budgétaire de la commune se compose d'un budget principal et de 3 budgets annexes : Centre de Santé Communal, EMMTD et ZAC des prés de la Colombière. Les budgets Crèche et CCAS sont autonomes.

Chaque budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département.

Présentation du budget principal

Le budget principal est présenté sans reprise du résultat N-1 car les travaux de clôture des comptes en lien avec le Trésor Public ne sont pas aboutis. Les chiffres du prévisionnel 2023 ne sont donc pas encore définitifs.

Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 7 778 725.53€.

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget Principal Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 809 220,01	1 771 060,49	1 997 551,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 788 696,14	2 933 360,60	3 276 868,55
65	Autres charges de gestion courante	1 503 711,53	1 582 869,86	1 664 739,50
66	Charges financières	132 752,68	120 369,19	108 452,90
67	Charges exceptionnelles	289,00	96 849,25	500,00
68	Dotations amortissement provisions	36 631,46	135,27	500,00
014	Atténuations de produits	118 960,40	21 630,94	91 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	409 583,91	505 774,04	573 187,64
023	Virement à la section d'investissement	-	-	65 525,57
	Total dépenses	6 799 845,13	7 032 049,64	7 778 725,53
013	Atténuations de charges	66 104,49	72 864,41	102 912,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 169,71	91 910,76	76 812,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	348 057,24	504 161,91	366 130,00
73	Impôts et taxes	3 555 609,24	3 698 122,77	4 239 415,34
74	Dotations, subventions et participations	2 636 087,17	2 939 610,79	2 659 537,74
75	Autres produits de gestion courante	229 109,32	321 787,16	268 158,40
76	Produits financiers	65 760,05	65 838,05	65 760,05
77	Produits exceptionnels	96 229,33	63 338,29	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	5 000,00	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	743 019,83	947 301,25	-
	Total recettes	7 747 146,38	8 704 935,39	7 778 725,53
	Résultat de fonctionnement	947 301,25	1 672 885,75	-

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget Principal Bons-en-Chablais		
Chapitre	**Désignation**	**Budget 2024**
011	Charges à caractère général	1 997 551,37
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 276 868,55
65	Autres charges de gestion courante	1 664 739,50
66	Charges financières	108 452,90
67	Charges exceptionnelles	500,00
68	Dotations amortissement provisions	500,00
014	Atténuations de produits	91 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	573 187,64
023	Virement à la section d'investissement	65 525,57
	Total dépenses	7 778 725,53
013	Atténuations de charges	102 912,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 812,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	366 130,00
73	Impôts et taxes	4 239 415,34
74	Dotations, subventions et participations	2 659 537,74
75	Autres produits de gestion courante	268 158,40
76	Produits financiers	65 760,05
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	-
	Total recettes	7 778 725,53
	Résultat de fonctionnement	-

Dépenses :

Les charges à caractère général sont fortement impactées par l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux.

Les charges de personnel augmentent sous l'effet année pleine de l'augmentation d'1.5% du point d'indice au 01/07/2023. Une nouvelle augmentation de 5 points d'indice par agent au 01/01/2024 impacte également ce chapitre. De nouveaux recrutements sont également budgétés dont notamment les agents pour le recensement, 2 agents pour l'ouverture de la Maison France Services, 1 quatrième policier municipal.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les contributions dans le cadre des activités scolaires et périscolaires, les indemnités et cotisations des élus, les subventions attribuées aux associations et aux budgets annexes. Il augmente notamment en lien avec l'ouverture du Centre de Santé Communal et les effets d'augmentation sur les charges à caractère général et de personnel qui s'appliquent également aux budgets annexes et pour le fonctionnement desquels le budget principal apporte une subvention d'équilibre.

Dans le chapitre des dotations, subventions et participations, nous retrouvons les dotations de l'Etat qui devraient rester relativement stables ainsi que les fonds frontaliers.

Les charges financières correspondent aux remboursements des intérêts d'emprunts.

Le chapitre 014 Atténuations de produits est composé du fonds de péréquation intercommunale et du prélèvement sur les recettes, lié à la carence en logements sociaux.

Les chapitres 042 et 023 sont des chapitres d'écritures d'ordre alors que les chapitres décrits ci-dessus correspondent à des dépenses réelles. Les dépenses d'écritures d'ordre sont principalement des écritures comptables d'amortissement que l'on retrouve en recettes d'ordre en investissement.

Recettes :

Les atténuations de charge sont les recettes de remboursement des indemnités journalières par la sécurité sociale ou l'assurance statutaire (hors maladie ordinaire) lors d'absence d'agents. On y retrouve également la compensation salariale de l'Etat pour les agents de la Maison France Service ainsi que la participation salariale aux chèques déjeuner.

Le chapitre 70 Produits des services regroupe principalement les recettes de cantine.

Les impôts et taxes comprennent les recettes de fiscalité directe (taxes foncières et taxes d'habitation sur logements vacants et sur résidences secondaires), l'attribution de compensation de Thonon agglo, la taxe sur les droits de mutation à titre onéreux (en baisse). Ce chapitre est en augmentation globale car une augmentation des taux de fiscalité directe locale est proposée pour pouvoir compenser toutes les augmentations de charge subies (énergie, achat repas cantine, salaires des agents...) et ainsi continuer à maintenir un niveau de service équivalent auprès de la population et à investir pour la collectivité. En effet, le montant moyen d'impôt local versé par un habitant de Bons se situait en 2022 dans la moyenne des communes de l'agglomération.

Les autres produits de gestion courante sont composés à 80% des loyers des biens de la commune.

Section d'investissement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 2 921 290.40€.

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget Principal Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		76 812,00	76 812,00
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	28 100,00	-	28 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	649 000,00	649 000,00
204	Subventions d'équipement versées		81 812,00	81 812,00
20	Immobilisations incorporelles	84 137,52	5 336,00	89 473,52
21	Immobilisations corporelles	309 823,81	1 142 724,00	1 452 547,81
23	Immobilisations en cours	205 057,79	4 275,20	209 332,99
27	Autres immobilisations financières	-	334 212,08	334 212,08
	Total dépenses	**627 119,12**	**2 294 171,28**	**2 921 290,40**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	65 525,57	65 525,57
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	573 187,64	573 187,64
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves		153 291,34	153 291,34
13	Subventions d'investissement	744 206,00	-	744 206,00
16	Emprunts et dettes assimilées	-	1 385 079,85	1 385 079,85
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	**744 206,00**	**2 177 084,40**	**2 921 290,40**
	Résultat d'investissement			**-**

Dépenses :

Les emprunts et dettes assimilées ainsi que les autres immobilisations financières correspondent au remboursement des engagements financiers de la commune (emprunts bancaires, Syane et portages immobiliers).

Les dépenses d'immobilisations comprennent :

- La fin des travaux du centre de santé
- Les travaux d'aménagement en mairie de la Maison France Services
- Des travaux de voirie et notamment la liaison Brenthonne-Bons
- Une extension modulaire du bâtiment des services techniques
- La sécurisation autour des écoles
- Quelques aménagements autour du stade urbain
- L'armement de la Police Municipale

Recettes :

Elles se composent :

- des différentes subventions notifiées au regard des investissements prévus ou réalisés
- du FCTVA
- des encaissements de la taxe d'aménagement sur les permis de construire.
- d'un emprunt d'équilibre.

Présentation du budget ZAC

Le budget ZAC comporte en dépenses réelles de fonctionnement les frais de travaux et financiers liés aux aménagements des terrains. Toutes les autres écritures sont des écritures de stock. Le déficit d'investissement 2023 est lié à l'annulation de la vente Ogic, le budget d'investissement 2024 est équilibré avec une autre dette de la commune le temps de la concrétisation de la vente du secteur 2, recette qui couvrira le montant de la vente annulée.

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget ZAC de Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	260 000,00	28 570,49	668 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 800 000,00	-
66	Charges financières	15 000,00	11 396,37	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations amortissement provisions	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 099 042,15	2 099 042,15	4 413 248,34
023	Virement à la section d'investissement	239 286,19	-	-
	Total dépenses	**4 413 328,34**	**3 939 009,01**	**5 096 248,34**
013	Atténuations de charges	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 413 248,34	4 413 248,34	5 096 248,34
70	Produits des services, du domaine et ventes div	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-
74	Dotations, subventions et participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	5 722,90	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	80,00	80,00	-
	Total recettes	**4 413 328,34**	**4 419 051,24**	**5 096 248,34**
	Résultat de fonctionnement	**-**	**480 042,23**	**-**

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget ZAC de Bons-en-Chablais				
Chapitre	Désignation	2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	1 905 205,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 413 248	4 413 248,34	5 096 248,34
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	134 080,37	-	-
204	Subventions d'équipement versées			
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
	Total dépenses	**4 547 328,71**	**4 413 248,34**	**7 001 454,16**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	409 000,37	409 000,37	-
021	Virement de la section de fonctionnement	239 286,19	-	-
024	Produits de cessions			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 099 042,15	2 099 042,15	4 413 248,34
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections			
10	Dotations, fonds divers et réserves			480 042,23
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00		2 108 163,59
23	Immobilisations en cours			
	Total recettes	**4 547 328,71**	**2 508 042,52**	**7 001 454,16**
	Résultat d'investissement	**-**	**- 1 905 205,82**	**-**

Présentation du budget EMMTD

Le budget de fonctionnement 2024 de l'école de musique et notamment le chapitre des charges à caractère général est impacté par la prise en charge en direct des coûts de l'énergie qui étaient auparavant portés par le budget principal (+26K€).

L'augmentation du montant du chapitre des charges de personnel entre 2023 et 2024 est de 23K€. La hausse du point d'indice de 1.5% au 01/07/2023 sur une année pleine ainsi que l'augmentation de 5 points d'indice majoré pour tous les agents de la fonction publique territoriale au 01/01/2024 explique plus de 35% de cette évolution. L'augmentation de la cotisation à l'assurance statutaire, ayant pour assiette de calcul la masse salariale, augmente donc également ; la mise à niveau du stock de chèques déjeuner et la cotisation au CNAS pour tous les agents induisent une augmentation de 6k€.

Les recettes de fonctionnement au budget 2024 sont composées de 240 700€ de recettes d'inscriptions, de 30 000€ de subvention du département (en attente de la décision, dossier déposé à l'automne 2023 avec une demande à 60 000€) et de 275 000€ de participation du budget principal.

	2020	2021	2022	2023	2024
REPEM/EMMTD	100 000,00	150 000,00	156 192,00	247 300,00	262 463,00
OAE N/N+1	22 558,00	22 558,00	22 558,00		
CONFINEMENT/RBST	30 000,00				
Action culture écoles sept-de et janv-juin				9 000,00	12 537,00
Participation du budget principal	**152 558,00**	**172 558,00**	**178 750,00**	**256 300,00**	**275 000,00**

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 EMMTD

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	56 814,23	75 430,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	448 268,51	471 529,10
65	Autres charges de gestion courante	308,16	165,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	143,00	100,00
68	Dotations amortissement provisions	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 958,53	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	Total dépenses	**515 492,43**	**559 224,10**
013	Atténuations de charges	10 504,63	5 140,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	213 443,50	240 700,00
73	Impôts et taxes	-	-
74	Dotations, subventions et participations	286 600,00	305 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,95	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 326,45	8 384,10
	Total recettes	**523 876,53**	**559 224,10**
	Résultat de fonctionnement	**8 384,10**	**-**

Récapitulatif investissement BP 2024 EMMTD				
Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées		-	-
20	Immobilisations incorporelles		2 000,00	2 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 847,18	47 978,12	50 825,30
23	Immobilisations en cours		-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
	Total dépenses	**2 847,18**	**49 978,12**	**52 825,30**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	40 781,34	40 781,34
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	12 000,00	12 000,00
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	43,96	43,96
13	Subventions d'investissement		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	**-**	**52 825,30**	**52 825,30**
	Résultat d'investissement			**-**

Présentation du budget Centre de Santé Communal

Le budget Centre de Santé a été prévu avec les hypothèses suivantes :

- 1 directrice
- 1 assistante médicale
- 2 assistantes administratives
- 2.92 Equivalents Temps Pleins médecins

Les dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel sont principalement composées de fournitures médicales, des coûts de logiciel, et de l'entretien du local.

Les recettes de fonctionnement proviennent des consultations et d'une subvention d'équilibre du budget principal de 219 000€ qui compense des recettes de fonctionnement qui ne seront versées qu'en année n+1.

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget Centre de santé

Chapitre	Désignation	Budget 2024
011	Charges à caractère général	82 130,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	569 070,00
65	Autres charges de gestion courante	17 006,00
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations amortissement provisions	-
014	Atténuations de produits	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-
	Total dépenses	**698 206,00**
013	Atténuations de charges	54 640,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	366 506,25
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations, subventions et participations	219 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	58 059,75
	Total recettes	**698 206,00**
	Résultat de fonctionnement	**-**

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget Centre de santé

Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	81 354,42	81 354,42
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées		-	-
20	Immobilisations incorporelles	5 759,00	2 241,00	8 000,00
21	Immobilisations corporelles		22 000,00	22 000,00
23	Immobilisations en cours		-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
	Total dépenses	**5 759,00**	**105 595,42**	**111 354,42**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	30 000,00	30 000,00
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	81 354,42	81 354,42
13	Subventions d'investissement		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	**-**	**111 354,42**	**111 354,42**
	Résultat d'investissement			**-**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031104_ Reprise anticipée des résultats 2023 au budget 2024 ZAC
Rapporteur : Christèle LAVY

Lorsque le compte administratif N-1 n'est pas adopté au moment du vote du budget N, le code général des collectivités territoriales, article L2311-5, autorise la reprise anticipée des résultats N-1 au budget N sur la base d'une feuille de calcul du résultat prévisionnel, du compte de gestion et de l'état des Reste à Réaliser.

Si le compte administratif fait ensuite apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour le budget annexe de la ZAC des Prés de la Colombière, le résultat 2023 à affecter se présente de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement :	
Dépenses	**3 939 009.01 €**
Recettes	**4 418 971.24 €**
Résultat 2023-Fonctionnement (Recettes-dépenses)	**+479 962.23 €**
Résultat antérieur reporté	**80 €**
Résultat à affecter	**480 042.23 €**
AFFECTATION	
Report en investissement R1068	**480 042.23 €**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 23 février 2024,

Vu le compte de gestion 2023 émis par le comptable public,

Il est demandé au Conseil Municipal :

-D'autoriser la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe de la ZAC des Prés de la Colombière telle qu'indiquée ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

DECIDE

-D'AUTORISER la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe de la ZAC des Prés de la Colombière telle qu'indiquée ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031105_Approbation du budget primitif 2024 du budget ZAC
Rapporteur : Christèle LAVY

Vu les décisions prises lors du Rapport d'Orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 23/02/2024,
Vu la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget ZAC, dont les récapitulatifs sont les suivants :

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget ZAC de Bons-en-Chablais

Chapitre	Désignation	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	260 000,00	28 570,49	668 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-	-	-
65	Autres charges de gestion courante	1 800 000,00	1 800 000,00	-
66	Charges financières	15 000,00	11 396,37	15 000,00
67	Charges exceptionnelles	-	-	-
68	Dotations amortissement provisions	-	-	-
014	Atténuations de produits	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 099 042,15	2 099 042,15	4 413 248,34
023	Virement à la section d'investissement	239 286,19	-	-
	Total dépenses	**4 413 328,34**	**3 939 009,01**	**5 096 248,34**
013	Atténuations de charges	-	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 413 248,34	4 413 248,34	5 096 248,34
70	Produits des services, du domaine et ventes div	-	-	-
73	Impôts et taxes	-	-	-
74	Dotations, subventions et participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	-	-
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	-	5 722,90	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	80,00	80,00	-
	Total recettes	**4 413 328,34**	**4 419 051,24**	**5 096 248,34**
	Résultat de fonctionnement	**-**	**480 042,23**	**-**

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget ZAC de Bons-en-Chablais				
Chapitre	Désignation	2023		2024
		Budget	Réalisé	Budget
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	1 905 205,82
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 413 248	4 413 248,34	5 096 248,34
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections			
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	134 080,37	-	-
204	Subventions d'équipement versées			
20	Immobilisations incorporelles	-	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	-	-
23	Immobilisations en cours			
27	Autres immobilisations financières			
	Total dépenses	**4 547 328,71**	**4 413 248,34**	**7 001 454,16**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	409 000,37	409 000,37	-
021	Virement de la section de fonctionnement	239 286,19	-	-
024	Produits de cessions			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 099 042,15	2 099 042,15	4 413 248,34
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections			
10	Dotations, fonds divers et réserves			480 042,23
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00		2 108 163,59
23	Immobilisations en cours			
	Total recettes	**4 547 328,71**	**2 508 042,52**	**7 001 454,16**
	Résultat d'investissement	**-**	**- 1 905 205,82**	**-**

Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Claire SOURISSE, Marcel PIGNAL JACQUARD, Christine TROLLIET, Jérôme HASSAN)

DECIDE

-D'APPROUVER le budget primitif 2024 du budget ZAC des Prés de la Colombière

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031106_ Reprise anticipée des résultats 2023 au budget 2024 Centre de Santé Communal
Rapporteur : Christèle LAVY

Lorsque le compte administratif N-1 n'est pas adopté au moment du vote du budget N, le code général des collectivités territoriales, article L2311-5, autorise la reprise anticipée des résultats N-1 au budget N sur la base d'une feuille de calcul du résultat prévisionnel, du compte de gestion et de l'état des Reste à Réaliser.

Si le compte administratif fait ensuite apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour le budget annexe du Centre de Santé Communal, le résultat 2023 à affecter se présente de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement :	
Dépenses	**169 715.76 €**
Recettes	**309 129.93 €**
Résultat 2023-Fonctionnement (Recettes- Dépenses)	**139 414.17 €**
Résultat antérieur reporté	**0**
Résultat à affecter	**139 414.17 €**
AFFECTATION	
Report en fonctionnement R002	**58 059.75€**
Report en investissement R1068	**81 354.42€**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 23 février 2024,

Vu le compte de gestion 2023 émis par le comptable public,

Il est demandé au Conseil Municipal :

-D'autoriser la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe Centre de Santé Communal telle qu'indiquée ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'AUTORISER la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe Centre de Santé Communal telle qu'indiquée ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031107_Approbation du budget primitif 2024 du budget Centre de santé

Rapporteur : Christèle LAVY

Vu les décisions prises lors du Rapport d'Orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 23/02/2024,
Vu la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget du centre de santé :

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 Budget Centre de santé

Chapitre	Désignation	Budget 2024
011	Charges à caractère général	82 130,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	569 070,00
65	Autres charges de gestion courante	17 006,00
66	Charges financières	-
67	Charges exceptionnelles	-
68	Dotations amortissement provisions	-
014	Atténuations de produits	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-
	Total dépenses	**698 206,00**
013	Atténuations de charges	54 640,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	366 506,25
73	Impôts et taxes	-
74	Dotations, subventions et participations	219 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	58 059,75
	Total recettes	**698 206,00**
	Résultat de fonctionnement	**-**

Récapitulatif investissement BP 2024 Budget Centre de santé				
Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	81 354	81 354
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées		-	-
20	Immobilisations incorporelles	5 759,00	-	5 759,00
21	Immobilisations corporelles		24 241,00	24 241,00
23	Immobilisations en cours		-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
	Total dépenses	**5 759,00**	**105 595,42**	**111 354,42**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	-	-
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	30 000,00	30 000,00
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	81 354,42	81 354,42
13	Subventions d'investissement		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	**-**	**111 354,42**	**111 354,42**
	Résultat d'investissement			**-**

Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'APPROUVER le budget primitif 2024 du budget du centre de santé

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031108_ Reprise anticipée des résultats 2023 au budget 2024 EMMTD
Rapporteur : Christèle LAVY

Lorsque le compte administratif N-1 n'est pas adopté au moment du vote du budget N, le code général des collectivités territoriales, article L2311-5, autorise la reprise anticipée des résultats N-1 au budget N sur la base d'une feuille de calcul du résultat prévisionnel, du compte de gestion et de l'état des Reste à Réaliser.

Si le compte administratif fait ensuite apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

Pour le budget annexe EMMTD, le résultat 2023 à affecter se présente de la manière suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement :	
Dépenses	**515 492.43 €**
Recettes	**510 550.08 €**
Résultat 2022-Fonctionnement	**- 4942.35 €**
Résultat antérieur reporté	13 326.45 €
Résultat à affecter	**8 384.10 €**
AFFECTATION	
Report en fonctionnement R002	**8 384.10€**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, qui s'est réunie le 23 février 2024,

Vu le compte de gestion 2023 émis par le comptable public,

Il est demandé au Conseil Municipal :

-D'autoriser la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe EMMTD telle qu'indiquée ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE

DECIDE

-D'AUTORISER la reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024 du budget annexe EMMTD telle qu'indiquée ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031109_Approbation du budget primitif 2024 du budget EMMTD

Rapporteur : Christèle LAVY

Vu les décisions prises lors du Rapport d'Orientations Budgétaires,
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 23/02/2024,
Vu la présentation du projet de budget primitif 2024 du budget EMMTD dont les récapitulatifs sont les suivants :

Récapitulatif fonctionnement BP 2024 EMMTD

Chapitre	Désignation	Réalisé 2023	Budget 2024
011	Charges à caractère général	66 614.23	70 430.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	446 266.51	471 029.10
65	Autres charges de gestion courante	308.16	165.00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	143.00	100.00
68	Dotations amortissement provisions	-	-
014	Atténuations de produits	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 958.53	12 000.00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	Total dépenses	**516 492,43**	**559 224,10**
013	Atténuations de charges	10 504.63	5 140.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	210 443.50	240 700.00
73	Impôts et taxes	-	-
74	Dotations subventions et participations	290 000.00	305 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1.95	-
76	Produits financiers	-	-
77	Produits exceptionnels	-	-
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 326.45	8 384.10
	Total recettes	**523 876,53**	**559 224,10**
	Résultat de fonctionnement	**8 384,10**	**-**

Récapitulatif investissement BP 2024 EMMTD				
Chapitre	Désignation	Budget 2024		
		RAR 2023	Crédits nouveaux	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté deficit	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	-
041	Opérations d'ordre à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
204	Subventions d'équipement versées		-	-
20	Immobilisations incorporelles		-	-
21	Immobilisations corporelles	2 847,18	49 978,12	52 825,30
23	Immobilisations en cours		-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	-
	Total dépenses	**2 847,18**	**49 978,12**	**52 825,30**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté excedent	-	40 781,34	40 781,34
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-	-
024	Produits de cessions	-	-	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	12 000,00	12 000,00
041	Opérations d'ordre de transfert à l'interieur des sections	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	43,96	43,96
13	Subventions d'investissement		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-	-
	Total recettes	**-**	**52 825,30**	**52 825,30**
	Résultat d'investissement			**-**

Le Conseil Municipal,
Avec 18 voix POUR, 5 voix CONTRE (Colette TARDY, Christine TROLLIET, Jérôme HASSAN, Marcel PIGNAL-JACQUARD, Sandra REAL-LEFAY) et 2 ABSTENTIONS (Didier TOURNIER, Claire SOURISSE)

DECIDE

-D'APPROUVER le budget primitif 2024 du budget EMMTD

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031110_ Participation 2024_R2G
Rapporteur : Christèle LAVY

Vu la délibération n°D2023_121117 du 11 décembre 2023 autorisant dès le début d'exercice 2024 le versement d'un acompte de 240 000 € sur la subvention 2024 par le budget principal au budget crèche R2G Galipette avant même le vote du budget primitif,
Vu les besoins 2024 de la crèche,
Vu le budget primitif du budget principal 2024,

Le Conseil Municipal,
Avec 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe MERMIN)

DECIDE

- D'ACCORDER un montant de subvention total de 435 000 € à la crèche (R2G) pour l'année 2024, soit un solde de subvention de 195 000 € restant à verser pour cette année.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031111_ Participation 2024_CCAS
Rapporteur : Christèle LAVY

Vu les besoins 2024 du CCAS,
Vu le budget primitif du budget principal 2024,
Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir accorder un montant de subvention total de 12 000 € au CCAS pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal,
A L'UNANIMITE,

DECIDE

- D'ACCORDER un montant de subvention total de 12 000 € au CCAS pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031112_ Participation 2024_EMMTD
Rapporteur : Christèle LAVY

Vu la délibération n°D2023_121116 du 11 décembre 2023 autorisant dès le début d'exercice 2024 le versement d'un acompte de 100 000 € sur la subvention 2024 par le budget principal au budget EMMTD avant même le vote du budget primitif,
Vu les budgets primitifs 2024 du budget principal et du budget EMMTD,

Le Conseil Municipal,
Avec 15 voix POUR, 7 voix CONTRE (Jérôme HASSAN, Marcel PIGNAL-JACQUARD, Christine TROLLIET, Colette TARDY, Magali FAVRAT, Yannick LE BOURBOUACH, Sandra REAL-LEFAY) et 3 ABSTENTIONS (Jean Michel GIRAULT, Claire SOURISSE, Didier TOURNIER),

DECIDE

-D'ACCORDER un montant de subvention total de 275 000 € à l'Ecole Municipale de Musique Théâtre et Danse pour l'année 2024, soit un solde de subvention de 175 000 € restant à verser pour cette année.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031113_ Participation 2024_Centre de santé
Rapporteur : Christèle LAVY

Vu la délibération n°D2023_121115 du 11 décembre 2023 autorisant dès le début d'exercice 2024 le versement d'un acompte de 100 000 € sur la subvention 2024 par le budget principal au budget Centre de Santé Communal avant même le vote du budget primitif,
Vu les budgets primitifs 2024 du budget principal et du budget Centre de Santé Communal,

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'ACCORDER un montant de subvention total de 219 000 € au Centre de Santé Communal pour l'année 2024, soit un solde de subvention de 119 000 € restant à verser pour cette année.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Hte-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031114_ Avenant financier FOL-Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2027-Commune de Bons-en-Chablais/FOL 74
Rapporteur : Sandra REAL-LEFAY

Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec la FOL 74 en juillet 2022 pour la mise en place et le développement de formules d'accueil adaptées aux enfants avant et après l'école, durant les mercredis et les vacances scolaires et pendant la pause méridienne pour la période 2022 - 2027. Cette convention a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 1er septembre 2022. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de s'appuyer sur le projet de budget de la FOL joint à la présente note de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention pour 2024 d'un montant de 241 119 € équivalent à la subvention attribuée et versée en 2023 et non de 269 072 € comme demandé dans le projet de budget de la FOL.
Conformément à l'article 2.1 de la convention, ledit budget accompagnée de cette délibération sera joint en annexe de la convention pluriannuelle d'objectifs 2022 – 2027 en qualité d'avenant financier 2024. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un montant de subvention total de 241 119 € à la FOL 74 pour 2024.
Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR, 2 voix CONTRE (Claire SOURISSE, Sandra REAL-LEFAY) et 2 ABSTENTIONS (Christelle MARSAN, Philippe MERMIN)

DECIDE

- **D'AUTORISER le versement d'un montant de subvention total de 241 119 € à la FOL 74 pour 2024**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Olivier JACQUIER

La secrétaire,
Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

Vu pour être annexé à la délibération n°D2024_031114 du 14/03/2024

Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Fédération des Oeuvres Laïques de Haute-Savoie

Accueil de loisirs Bons-en-Chablais
Budget 2024

	Accueils	Budget 2023	estimé. 2023	Budget 2024
Heures	PERISCOLAIRE	26 300	25 678	26 352
Journées	MERCREDI	2 200	2 500	2 350
	CL FEVRIER	600	584	600
	CL PRINTEMPS	540	542	600
	CL ETE	2 040	2 169	2 210
	CL TOUSSAINT	540	748	720
	CL NOEL	200	240	300
	CAMPS	250	0	192
	TOTAL hors Périscolaire	6 370	**6 783**	6 972
	Dont centre de loisirs	3 920	4 283	4 430

N° compte	Nature des dépenses	Budget 2023	estimé. 2023	Budget 2024
604210	Activités	6 000	3 269	6 000
604220	Transport activités	4 500	3 064	4 500
6043xx	Camps (toutes dépenses)	3 500	0	8 000
605100	Petit matériel éducatif	7 500	5 895	6 500
606210	Carburant	300	0	300
606310	Produits d'entretien	1 200	996	1 200
606360	Petit équipement	500	434	500
6064xx	Fournitures administratives (dont photocopies)	2 800	2 660	2 800
606600	Pharmacie	400	960	500
606710	Alimentation (goûter)	10 000	8 511	11 500
607000	Achat pour cession (GIA)	1 800	356	1 000
611200	Repas extérieur	29 000	31 289	32 500
613520	Location matériel	1 600	1 518	1 600
613530	Location véhicule		0	
615620	Maintenance informatique	1 500	1 762	2 000
6161xx	Assurances	1 500	953	1 000
618100	Documentation et abonnement	100	0	100
618600	Formation	2 000	450	2 000
621100	Personnel intérimaire		15 887	0
625110	Déplacement personnel	1 500	1 725	1 800
625600	Missions		17	
626100	Affranchissement	100	177	200
626200	Téléphone - Internet	1 500	1 526	1 500
627800	Frais bancaire	2 200	1 996	2 200
63xxxx	Taxes sur rémunérations *	26 761	27 257	29 565
637xxx	Autres impôts (Agefiph, ordures....)	2 500	3 000	3 000
641xxx	Salaires bruts *	338 975	294 874	374 490
645xxx	Charges sociales *	75 823	58 017	83 768
647xxx	Autres charges sociales *	4 460	5 805	4 928
648000	Autres charges du personnel *		0	
658000	Charges diverses		46	
6815xx	Provisions pour risques (départ retraite)	4 000	4 000	4 000
	SOUS-TOTAL DEPENSES	532 020	**476 445**	587 450
655000	Frais de gestion	37 241	37 241	41 122
	TOTAL DEPENSES	569 261	**513 687**	628 572

*Détail personnel **	***DEPENSES DE PERSONNEL 63/64***	*446 020*	***385 954***	*492 750*

N° compte	Nature des recettes	Budget 2023	estimé. 2023	Budget 2024
706170	Frais inscription	13 000	14 665	15 000
706410	Périscolaire	92 000	264 119	275 000
706410	Mercredi loisirs	61 000	0	
706410	Centre de loisirs	95 000	0	
706410	Avoirs, pénalité, bons CAF, divers	-10 000	0	
706410	Camps	12 000	0	
706420	ACCUEIL DE LOISIRS BON CAF			
706430	Prestations de service CAF inclus CTG	50 000	66 786	68 500
707000	Produits de cession (GIA)	2 000	354	1 000
741200	Subvention Etat contrat aidé		-853	
741800	Subvention Etat divers (CDAPH)		0	
744000	Subvention Communes		0	
758000	Produits divers		5 755	
781530	Reprise provision indemnité retraite		0	
706440	Pause méridienne Mairie Bons	37 800	0	
706440	Formation BAFA Mairie Bons	500	0	
706440	Compensation financière Mairie Bons	215 961	241 119	269 072
	TOTAL RECETTES	569 261	**591 945**	628 572

	RESULTAT	0	**78 258**	0
	Total participation mairie	254 261	**241 119**	269 072

Dont bénéfice raisonnable (10% de la compensation) **24 111,90**

Dont surcompensation à reverser **54 146,51**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 26/02/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031115_Avenant financier MJC 2024 – Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025-entre les communes de Ballaison, Bons-en-Chablais, Douvaine, Loisin et la MJC Chablais
Rapporteur : Christèle LAVY

La signature de la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec la MJC Chablais a été approuvée en janvier 2023 (délibération D2023_011604) pour permettre à l'association MJC Chablais de réaliser sur le terrain des actions éducatives et culturelles en direction des jeunes.
Conformément aux dispositions prévues par la convention d'objectifs et pour permettre à la MJC Chablais de réaliser son action, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder le versement à l'association d'une subvention de 143 690 euros (131 690 € (activités, fonctions support) +12 000€ (ménage Méli Melo)).
Le paiement sera effectué dans les conditions définies ci-dessous :
- Un premier acompte d'un montant égal à 60% du montant de la subvention, dès que le présent avenant à la convention sera devenu exécutoire,
- Un deuxième acompte d'un montant égal à 40% du montant de la subvention, à la fin du troisième trimestre de l'année.
Le budget sera joint en annexe de la convention en qualité d'avenant financier 2024.

Le Conseil Municipal, avec 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe MERMIN),

DECIDE

-DE VALIDER le projet de budget pour 2024
-D'AUTORISER le versement d'un montant de subvention total de 143 690 € à la MJC CHABLAIS pour 2024

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Olivier JACQUIER

La secrétaire,
Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

Vu pour être annexé à la délibération n°D2024_031115 du CM du 11/03/2024

Le Maire,

Olivier JACQUET

La secrétaire,

Magali FAVRAT

BUDGET CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) - MJC Chablais - ANNEE 2024

(demande subventions 2024)

	Détails	Montant	% par commune									
		-32 853	Douvaine	Bons en Ch.	Ballaison	Loisin	Massongy	Douvaine	Bons en Chablais	Ballaison	Loisin	Massongy
2024	Médiation culturelle (fonctionnement et salaire)	28 400	39,54%	39,54%	6,97%	6,97%	6,97%	11 230	11 230	1 980	1 980	1 980
	janv 24 à août 24							7 932	7 932	1 398	1 398	1 398
	sept 24 à déc 24							3 298	3 298	582	582	582
	Secteur jeunes ALJ (fonctionnement et salaires)	144 562	44,91%	44,91%	3,39%	3,39%	3,39%	64 927	64 928	4 901	4 902	4 902
	janv 24 à août 24							41 955	41 955	3 168	3 168	3 168
	sept 24 à déc 24							22 973	22 973	1 733	1 734	1 734
	Frais généraux / secrétariat / comptabilité / direction /coordonnateur d'activité et médiateur culturel	137 162	51,28%	31,03%	5,90%	5,90%	5,90%	70 333	42 556	8 091	8 091	8 091
	janv 24 à août 24							40 980	24 681	4 728	4 728	4 728
	sept 24 à déc 24							29 353	17 896	3 363	3 363	3 363
	Activités périsco (rythmes scolaires)	10 675							10 675			
	janv 24 à juin 24								6 610			
	sept 24 à déc 24								4 065			
	TOTAL	320 799	45,66%	40,33%	4,67%	4,67%	4,67%	146 491	129 390	14 973	14 973	14 973
2024	Quotient familial / Tarification différentielle (janv-août 24)	13 100						8 500	2 300	700	1 250	350
	TOTAL	333 899	46,42%	39,44%	4,69%	4,86%	4,59%	154 991	131 690	15 673	16 223	15 323

	Détails	Montant	% par commune					Douvaine	Bons en Chablais	Ballaison	Loisin
			Douvaine	Bons en Ch.	Ballaison	Loisin		Douvaine	Bons en Chablais	Ballaison	Loisin
2023	Médiation culturelle (fonctionnement et salaire)	23 280	42,50%	42,50%	7,50%	7,50%		9 895	9 895	1 745	1 745
	janv 23 à août 23							6 597	6 597	1 163	1 163
	sept 23 à déc 23							3 298	3 298	582	582
	Secteur jeunes ALJ (fonctionnement et salaires)	148 240	46,49%	46,49%	3,51%	3,51%		68 918	68 920	5 200	5 202
	janv 23 à août 23							45 945	45 947	3 467	3 468
	sept 23 à déc 23							22 973	22 973	1 733	1 734
	Frais généraux / secrétariat / comptabilité / direction /coordonnateur d'activité et médiateur culturel	161 924	54,38%	33,16%	6,23%	6,23%		88 059	53 687	10 090	10 088
	janv 23 à août 23							58 706	35 791	6 727	6 728
	sept 23 à déc 23							29 353	17 896	3 363	3 363
	Activités périsco (rythmes scolaires)	10 162							10 162		
	janv 23 à juin 23								6 097		
	sept 23 à déc 23								4 065		
	TOTAL	343 605	48,56%	41,52%	4,96%	4,96%	0,00%	166 871	142 664	17 035	17 035
2023	Quotient familial / Tarification différentielle (janv-août 23)	14 300						9 000	3 000	1 200	1 100
	TOTAL	357 905	49,14%	40,70%	5,09%	5,07%	0,00%	175 871	145 664	18 235	18 135

	Détails	Montant	% par commune					Douvaine	Bons en Chablais	Ballaison	Loisin	
			Douvaine	Bons en Ch.	Ballaison	Loisin		Douvaine	Bons en Chablais	Ballaison	Loisin	
2022	Médiation culturelle (fonctionnement et salaire)	32 700	42,51%	42,51%	7,49%	7,49%		13 900	13 900	2 450	2 450	
	janv 22 à août 22							9 267	9 267	1 633	1 633	
	sept 22 à déc 22							4 633	4 633	817	817	
	Secteur jeunes ALJ (fonctionnement et salaires)	134 093	46,49%	46,49%	3,51%	3,51%		62 337	62 335	4 711	4 711	
	janv 22 à août 22							41 558	41 557	3 140	3 140	
	sept 22 à déc 22							20 779	20 778	1 570	1 570	
	Frais généraux / secrétariat / comptabilité / direction /coordonnateur d'activité et médiateur culturel	156 560	54,65%	32,70%	6,32%	6,32%		85 564	51 194	9 901	9 901	
	janv 22 à août 22							57 042	34 129	6 601	6 601	
	sept 22 à déc 22							28 521	17 065	3 300	3 300	
	Activités périsco (rythmes scolaires)	10 290							10 290			
	janv 22 à juin 22								6 174			6 mois
	sept 22 à déc 22								4 116			4 mois
	TOTAL	333 643						161 801	137 719	17 062	17 062	
2022	Quotient familial / Tarification différentielle (janv-août 22)	6 800						3 000	2 200	800	800	
	TOTAL	340 443						164 801	139 919	17 862	17 862	
								21 499	22 554	2 362	2 262	

Résultat 2022/2023 : +51'638	2023	Total MJC 2022 (hors periscolaire)	175 871	135 502	18 235	18 135
		activités périscolaires (janv./août 2022)		6 097		
		activités périscolaires (sept./déc.2022)		4 065		
		Total général MJC 2021	175 871	145 664	18 235	18 135
Résultat 2021/2022 : -46'122	2022	Total MJC 2022 (hors periscolaire)	164 801	129 629	17 862	17 862
		activités périscolaires (janv./août 2022)		6 174		
		activités périscolaires (sept./déc.2022)		4 116		
		Total général MJC 2021	164 801	139 919	17 862	17 862
Résultat 2020/2021 : +49'709	2021	Total MJC 2021 (hors periscolaire)	143 302	108 685	15 500	15 600
		activités périscolaires (janv./août 2021)		5 208		
		activités périscolaires (sept./déc.2021)		3 472		
		Total général MJC 2021	143 302	117 365	15 500	15 600
Résultat 2019/2020 : +89'961	2020	Total MJC 2020 (hors periscolaire)	144 802	109 285	15 400	15 800
		activités périscolaires (janv./août 2020)		6 886		
		activités périscolaires (sept./déc.2020)		4 438		
		Total général MJC 2020	144 802	120 609	15 400	15 800
Résultat 2018/2019 : -1'560	2019	Total MJC 2019 (hors periscolaire)	146 550	112 044	15 552	
		activités périscolaires (janv./août 2019)	0	5 690	0	
		activités périscolaires (sept./déc.2019)	0	4 438	0	
		Total général MJC 2019	146 550	122 172	15 552	
Résultat 2017/2018 : -447	2018	Total MJC 2018 (hors perisco et hors PIJ)	128 603	102 324	13 556	
		activités périscolaires (janv./août 2018)	2 852	15 700	6 032	
		activités périscolaires (sept./déc.2018)	0	7 625	0	
		Total général MJC 2018	131 455	125 649	19 588	
Résultat 2016/2017 : + 11'312	2017	Total MJC 2017 (hors perisco et hors PIJ)	123 872	100 676	11 950	
		Total Point Info Jeune 2017	28 466	28 466	0	
		activités périscolaires 2017	10 081	18 492	12 010	
		Total général MJC 2017	162 419	147 634	23 960	
Résultat 2015/2016 : + 23'191	2016	Total MJC 2016 (hors periscolaire)	122 027	99 409	5 000	
		activités périscolaires janv à août 2016	6 258	32 677	7 168	
		acti. périsco sept/déc 2016	0	0	4 003	
		Total général MJC 2016	128 285	132 086	16 171	
		Coût de mission fédérale	34 713	34 713	7 714	
		TOTAL (MJC + FEDERATION)	162 998	166 799	23 885	
Résultat 2014/2015 : + 9'090	2015	Total MJC 2015 (hors periscolaire)	122 203	99 143	5 000	
		activités périscolaires 2015	3 597	30 400	9 221	
		Total général MJC 2015	125 800	129 543	14 221	
		Coût de mission fédérale	34 713	34 713	7 714	
		TOTAL (MJC + FEDERATION)	160 513	164 256	21 935	

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031116_ Remplacement membre Conseil d'administration-R2G
Rapporteur : Olivier JACQUIER

Vu la délibération du 11 août 2003 portant création de la Régie de Gestion de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance La Galipette,
Vu les statuts de la Régie de Gestion de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance La Galipette,

Conformément à l'article 3 des statuts de la R2G, les membres du Conseil d'Administration sont désignés par le conseil municipal sur proposition du Maire. Le conseil d'administration est composé de 9 membres :

- 5 membres élus au sein du conseil municipal
- 2 membres du Conseil d'Administration du CCAS
- 2 membres qualifiés, *(les membres qualifiés doivent être choisis parmi les adhérents de l'association représentative des parents d'enfants fréquentant La Galipette.*

Vu la délibération n°D2020_061606 désignant les membres du Conseil d'Administration de la Régie de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance la Galipette, pour la durée du mandat du conseil municipal, comme suit :

Mme MAGNIEZ Anne, Maire-Adjointe
Mme MARSAN Christelle, Conseillère Municipale
Mme REAL-LEFAY Sandra, Maire-Adjointe
Mme SOURISSE Claire, Conseillère Municipale
Mme TARDY Colette, Conseillère Municipale

Vu le courrier reçu le 06 février 2024 par lequel Madame Anne MAGNIEZ fait part de sa démission de ses fonctions de représentante de la ville au sein du conseil d'administration de la Régie de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance la Galipette,

Monsieur Pierre Gilibert se porte candidat pour remplacer Madame Anne MAGNIEZ au sein du conseil d'administration de la Régie de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance la Galipette.

Le Conseil Municipal, avec 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Pierre GILIBERT),

DECIDE

-DE DESIGNER Monsieur Pierre GILIBERT au sein du conseil d'administration de la Régie de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance la Galipette, en remplacement de Madame Anne MAGNIEZ, démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031117_ Remplacement membre Conseil d'administration-CCAS
Rapporteur : Olivier JACQUIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7
Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8
Vu la délibération n°D2020_061604 du conseil municipal du 16/06/2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation, composant ainsi le conseil d'administration comme suit :
M. Dehédin José
Mme Favrat Magali
M. Girault Jean-Michel
Mme Magniez Anne
Mme Trolliet Christine
Mme Vernet Chantal
M. Gilibert Pierre
Mme Réal-Lefay Sandra

Vu le courrier reçu le 12 février 2024 par lequel Madame Anne MAGNIEZ fait part de sa démission de ses fonctions de représentante de la ville au sein du conseil d'administration du CCAS,

Considérant qu'en cas de démission d'un administrateur élu :
La procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires est régie par l'article R.123-9 du CASF.
Lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le conseil municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de designer Monsieur VESSELIER Claude en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Anne MAGNIEZ, démissionnaire.

Le Conseil Municipal, avec 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Claude VESSELIER),

DECIDE

-DE DESIGNER Monsieur VESSELIER Claude en tant que représentant de la Ville au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en remplacement de Madame Anne MAGNIEZ, démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031118_ Modification du code de l'Environnement, application au RLPI
Rapporteur : Olivier JACQUIER

L'article R581-42 du code de l'environnement a été modifié par décret n° 2023-1409 le 29 décembre – article 1

Le mobilier urbain peut, à titre accessoire, supporter de la publicité non lumineuse ou de la publicité éclairée par projection ou par transparence. Néanmoins, il ne peut pas supporter de la publicité numérique.

Article R581-42

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2024

Modifié par Décret n°2023-1409 du 29 décembre 2023 - art. 1

Le mobilier urbain peut, à titre accessoire eu égard à sa fonction et dans les conditions définies par la présente sous-section, supporter de la publicité non lumineuse ou de la publicité éclairée par projection ou par transparence.

Il ne peut pas supporter de la publicité numérique dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants et dans les espaces définis aux 3°, 7° et 8° de l'article L. 581-8.

Il respecte les conditions applicables aux dispositifs publicitaires prévues par les articles R. 581-30, R. 581-34, R. 581-35 et R. 581-41 ainsi que par les deuxième à cinquième alinéas de l'article R. 581-31.

Lorsqu'il supporte de la publicité numérique il ne peut être placé à moins de 10 mètres d'une baie d'habitation située sur un fonds voisin lorsque la publicité numérique est visible de la baie et située parallèlement à celle-ci. La distance se mesure de la partie inférieure de la baie jusqu'à la partie supérieure de l'écran numérique.

Il est demandé au conseil municipal d'appliquer la nouvelle modification du code de l'environnement et d'autoriser la publicité sur mobilier urbain excepté la publicité numérique.

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'APPLIQUER la nouvelle modification du code de l'environnement et d'autoriser la publicité sur mobilier urbain excepté la publicité numérique

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031119_ Modification du tableau des effectifs : Création d'un emploi non permanent à temps complet
Rapporteur : Claude VESSELIER

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer un emploi non permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à compter du 13 mai 2024, pour toute la durée du congé de maternité d'un agent titulaire du service population, y compris les éventuels congés dits pathologiques.

Cet emploi sera créé selon les dispositions de l'article L 332-13 du Code de la fonction publique.
Cet emploi sera rémunéré en référence au grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, avec 23 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jérôme HASSAN, Marcel PIGNAL-JACQUARD),

DECIDE

-DE CREER un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet dans le cadre du remplacement d'un agent momentanément indisponible, à compter du 14 mai 2024.
-D'INSCRIRE au budget des dépenses correspondantes

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Hte-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • www.bons-en-chablais.fr

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031120_ Convention entre la commune et la R2G – Galipette
Rapporteur : Claude VESSELIER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Mairie de Bons en Chablais a pour ambition de poursuivre le développement progressif d'une politique municipale en matière d'enfance / jeunesse.

Ainsi, Monsieur le Maire propose le recourt à la R2G qui gère la crèche municipale Galipette, pour la mise à disposition d'un de leur personnel de type assistante de direction, pour 40% de son temps de travail (28h hebdomadaires), à compter du 01 avril 2014.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et la R2G pour la période du 01 avril 2024 au 31 mars 2025.

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Commune et la R2G – Galipette pour la période du 01 avril 2024 au 31 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • www.bons-en-chablais.fr

Vu pour être annexée à la délibération
n°D2024_031120 du CM du 11/03/2024

Le Maire,

Olivier JACQUIER

Régie de Gestion de la Structure d'Accueil de la Petite Enfance Galipette – R2G-
15, place Henri Boucher - 74890 Bons en Chablais
Tel : 04.50.82.08.05 mail : r2g.bons@hotmail.com

****

La secrétaire,

Magali FAVRAT

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

ENTRE **Régie de Gestion de la structure d'Accueil de la Petite Enfance GALIPETTE (R2G)** représentée par La Présidente, Mme REAL-LEFAY Sandra, d'une part,

Et la **COMMUNE de Bons-en-Chablais** représentée par Le Maire M. JACQUIER Olivier, d'autre part

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la fonction publique notamment les articles L511-4, L512 et L 621-4
Vu l'ordonnance numéro 2021-1574 dans son article 5
Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le besoin de développer un service petite enfance-enfance-jeunesse au sein de la commune,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET
Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008, la R2G met à disposition de la Commune, Mme GUY Nathalie.

ARTICLE 2 : NATURE DES FONCTIONS EXERCEES PAR LE FONCTIONNAIRE TERRITORIAL MIS A DISPOSITION
Mme GUY Nathalie est mise à disposition en vue de créer, coordonner et animer le service Petite-Enfance-Enfance - Jeunesse de la commune. Elle aura pour missions le suivi des dossiers et projet ci-dessous :

- le CISPD :
- La MJC Chablais
- Le PEDT
- le CMJ
- Les pratiques urbaines

Mme GUY Nathalie exercera ses missions à raison de 40% de son temps de travail qui est de 28h.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA MIS A DISPOSITION
Mme GUY Nathalie est mise à disposition de la Commune de Bons à compter du 01 avril 2024 pour une durée de 1 an, reconductible deux fois.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EMPLOI DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION
La R2G continue à gérer la situation administrative de Mme GUY Nathalie.
Elle prend les décisions relatives aux congés suivants :

- Congé de longue maladie
- Congé de longue durée
- Congé partiel thérapeutique
- Congé pour maternité, ou adoption
- Congés de formation professionnelle
- Congé pour formation syndicale
- Congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie

- Congé pour validation des acquis
- Congé pour présence parentale
- Congé pour bilan de compétence

ARTICLE 5 : REMUNERATION DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION
La R2G verse au fonctionnaire mis à disposition la rémunération correspondant à son grade d'origine (traitement de base, supplément familial, indemnités)

ARTICLE 6 : REMBOURSEMENT DE LA REMUNERATION
La Commune versant une subvention de fonctionnement à la R2G, la rémunération de Nathalie GUY est incluse dans cette subvention.

ARTICLE 7 : MODALITES DE CONTROLE ET D'EVALUATION DES ACTIVITES DU FONCTIONNAIRE MIS A DISPOSITION
La Commune de Bons-en-Chablais transmet à la R2G un rapport annuel sur l'activité du personnel mis à disposition, après entretien individuel.
Mme GUY Nathalie bénéficie d'un entretien professionnel annuel conduit par le supérieur hiérarchique direct dont elle dépend dans la Commune de Bons-en-Chablais. Cet entretien donne lieu à un compte-rendu transmis au fonctionnaire qui peut y apporter ses observations et à l'autorité territoriale d'origine.

ARTICLE 8 : DROITS ET OBLIGATIONS
Les agents mis à disposition demeurent soumis aux droits et obligations des fonctionnaires tels définis par le code général de la fonction publique et à la règle relative aux cumuls d'emplois.
En cas de faute, une procédure disciplinaire peut être engagée par la R2G. Elle peut être saisie par la Commune de Bons-en-Chablais.

ARTICLE 9 : FIN DE LA MIS A DISPOSITION
La mise à disposition peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention, à la demande de d'une des 2 entités ou du fonctionnaire mis à disposition.
En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre les 2 entités.
Si au terme de la mise à disposition, Mme GUY Nathalie ne peut être réaffectée dans les fonctions exercées auparavant à la R2G, elle sera placée après avis de la CAP dans les fonctions d'un niveau hiérarchique comparable, dans le respect des règles du 2ème alinéa de l'article 54 de la loi du 26 janvier 1984.

ARTICLE 10 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE
Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif.

Transmis à Mme GUY Nathalie le

Pour la structure d'accueil de la Petite Enfance Galipette
Pour la collectivité d'accueil

La Présidente **Le Maire**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031121_ Approbation du tableau des emplois permanents au 1er mars 2024
Rapporteur : Claude VESSELIER

Monsieur Le Maire expose qu'aux termes des articles L313-1 et L313-4 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le Conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents. Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau reprenant l'ensemble des emplois permanents de la commune préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le tableau des emplois permanents au 1er mars 2024 joint à la présente délibération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu les articles L313-1 et L313-4 du Code général de la fonction publique,

Considérant le besoin de la commune de Bons en Chablais de disposer d'un tableau des emplois permanents à jour,

Le Conseil Municipal, avec 14 voix POUR, 3 voix CONTRE (Yannick LE BOURBOUACH, Christine TROLLIET, Jérôme HASSAN) et 8 ABSTENTIONS (Colette TARDY, Marcel PIGNAL-JACQUARD, Magali FAVRAT, Philippe DOMBRAT, Yannick NAVILLE, Jean-Michel GIRAULT, José DEHEDIN, Pierre GILIBERT)

DECIDE

-D'approuver le tableau des effectifs établi à la date du 01 mars 2024
-D'abroger la délibération adoptant le précédent tableau des emplois permanents à la date du 01 mars 2023, à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération
-D'inscrire les crédits correspondants aux différents budgets de la collectivité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01 MARS 2024

Vu pour être annexé à la déliberation
n°D2024_031121 du CM du 11/03/2024

Le Maire,
Olivier JACQUIER

La secrétaire,
Magali FAVRAT

Fillière / Grade/ Emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire poste	Nombre de postes budgétaires	ETP budgétaires	Nombre de postes pourvus	ETP pourvus
Emplois fonctionnel						
Directeur Général des services	A	35h00	1	1	1	1
Filière Administrative			32	30,2	28	27,4
Attaché principal	A	35h00	2	1	1	1
Attaché	A	35h00	4	4	4	4
Rédacteur principal - 1 cl	B	35h00	2	2	2	2
dacteur /Rédacteur ppal 2/ Rédacteur pp	B	35h00	1	1	1	1
Rédacteur	B	35h00	5	5	5	5
Adjoint adm principal - 1 cl	C	35h00	6	6	6	5,8
Adjoint adm principal - 2 cl	C	35h00	3	3	3	3
Adjoint administratif	C	21h00	2	1,2	1	0,6
Adjoint administratif	C	35h00	5	5	5	5
Adjoint administratif /ppal2 /ppal 1	C	35h00	2	2	0	0
Fillière Technique			32	29,47	29	26,78
Technicien principal- 1 cl	B	35h00	1	1	1	1
Technicien principal - 2 cl	B	35h00	1	1	1	1
Agent de Maîtrise principal	C	35h00	3	3	3	3
Agent de maîtrise	C	35h00	2	2	1	1
Adjoint tech principal - 1 cl	C	35h00	2	2	1	0,8
Adjoint tech principal - 2 cl	C	35h00	3	3	3	3
Adjoint tech principal - 2 cl	C	35h00	1	1	1	1
Adjoint tech principal - 2 cl	C	20h00	1	0,57	1	0,57
Adjoint technique	C	29h30	1	0,84	1	0,84
Adjoint technique	C	29h30	1	0,84	1	0,84
Adjoint technique	C	35h00	7	7	7	7

Adjoint technique	C	35h00	1	1	1	1
Adjoint technique	C	31h40	1	0,9	1	0,9
Adjoint technique	C	27h25	1	0,78	1	0,78
Adjoint technique	C	26h30	1	0,76	1	0,76
Adjoint technique	C	31h40	1	0,9	1	0,9
Adjoint technique	C	30h00	1	0,86	1	0,86
Adjoint technique	C	32h35	1	0,93	1	0,93
Adjoint technique	C	17h00	1	0,49	0	0
Adjoint technique	C	21h00	1	0,6	1	0,6
Fillière Police Municipale			**4**	**4**	**3**	**3**
Brigadier chef principal - 1cl	C	35h00	2	2	2	2
ardien brigadier ou brigadier chef princip	C	35h00	2	2	1	1
Fillière Médico -Sociale			**20**	**17,99**	**15**	**10,94**
ATSEM principal- 1 cl	C	28h00	1	0,8	1	0,8
ATSEM principal- 1 cl	C	31h40	1	0,9	1	0,9
ATSEM principal- 1 cl	C	28h20	1	0,81	1	0,81
ATSEM principal- 2 cl	C	21h00	1	0,6	0	0
ATSEM principal- 1 cl	C	22h20	1	0,64	1	0,64
ATSEM principal- 1 cl	C	29h45	1	0,85	1	0,85
ATSEM principal- 1 cl	C	28h00	1	0,8	1	0,8
ATSEM principal- 1 cl	C	25h35	1	0,73	1	0,73
ATSEM principal- 1 cl	C	31h00	1	0,86	1	0,86
Centre de santé (absence de cadre d'emplois)						
Médecin généraliste	A	35h00	6	6	5	3,09
Infirmière Pratique Avancée	A	35h00	1	1	0	0
Assistante médicale	B	35h00	2	2	1	1
Pédiatre	A	16h00	1	1	1	0,46
Secrétaire médicale	C	35h00	1	1	0	0
Fillière Culturelle patrimoine			**2**	**1,55**	**2**	**1,55**
Assistant de conservation du patrimoine	B	30h00	1	0,86	1	0,86
Adjoint Pat principal	C	24h00	1	0,69	1	0,69
Fillière Culturelle enseignement			**28**	**10,3**	**26**	**9,21**

Assistant d'enseignement artistique principal 1ière classe	C	2h12	1	0,11	1	0,11
Assistant d'enseignement artistique principal 1ière classe	C	3h00	1	0,15	1	0,15
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	20h00	1	1	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	8h00	1	0,4	1	0,4
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	17h00	1	0,85	1	0,85
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	11,75	1	0,59	1	0,59
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	3h00	1	0,15	1	0,15
Assistant d'enseignement artistique principal 2ième classe	C	5h12	1	0,26	1	0,26
Assistant d'enseignement artistique	C	20h00	1	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	C	13h00	1	0,65	1	0,65
Assistant d'enseignement artistique	6	4h00	1	0,2	1	0,2
Assistant d'enseignement artistique	C	2h00	1	0,1	1	0,1
Assistant d'enseignement artistique	C	2h00	1	0,1	1	0,1
Assistant d'enseignement artistique	C	9h00	1	0,45	1	0,45
Assistant d'enseignement artistique	C	1h45	1	0,09	0	0
Assistant d'enseignement artistique	C	20h00	1	1	1	1
Assistant d'enseignement artistique	C	8h45	1	0,44	1	0,44
Assistant d'enseignement artistique	C	3h15	1	0,16	1	0,16
Assistant d'enseignement artistique	C	2h00	1	0,1	1	0,1
Assistant d'enseignement artistique	C	11h15	1	0,56	1	0,56
Assistant d'enseignement artistique	C	2h00	1	0,1	1	0,1
Assistant d'enseignement artistique	C	9h30	1	0,48	1	0,48
Assistant d'enseignement artistique	C	9h00	1	0,45	1	0,45
Assistant d'enseignement artistique	C	4h15	1	0,21	1	0,21
Assistant d'enseignement artistique	C	3h30	1	0,18	1	0,18
Assistant d'enseignement artistique	C	2h15	1	0,11	1	0,11
Assistant d'enseignement artistique	C	1h15	1	0,06	1	0,06
Assistant d'enseignement artistique	C	7h00	1	0,35	1	0,35
TOTAL GÉNÉRAL			**119**	**94,51**	**104**	**79,88**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031122_ Modification du tableau des effectifs : Création/suppression d'un emploi permanent
Rapporteur : Claude VESSELIER

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.
Ainsi, Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois permanents afin de mettre en adéquation le grade du poste d'un agent du centre de santé communal avec ses missions exercées (passage d'assistante médicale à assistante administrative).
Ce poste sera pourvu par un agent titulaire.
La rémunération de cet emploi se fera en référence à la grille de rémunération du grade d'adjoint administratif.
Les postes créés et supprimés sont présentés dans le tableau suivant :

Cadre d'emplois	Grade à créer	Cadre d'emplois	Grade à supprimer	Temps de travail	Nombre de poste(s)
Adjoint administratif territorial (C)	Adjoint administratif principal de première classe	Contractuel de catégorie B (Absence de cadre d'emplois)	Sans	Complet	1

Le Conseil Municipal, avec 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jérôme HASSAN, Marcel PIGNAL-JACQUARD),

DECIDE

-De modifier le tableau des emplois permanents en créant un emploi d'adjoint administratif principal de première classe à temps complet et en supprimant un poste de contractuel de catégorie B à compter du 01 avril 2024.

-D'inscrire au budget les dépenses correspondantes

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Hte-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031123_ Modification de la composition du comité de jumelage
Rapporteur : Chantal VERNET

Le comité de jumelage a été créé lors du Conseil Municipal du 14 mars 2022, par délibération n°D2022_031422,
Il a été composé des 6 membres élus suivants :
Colette TARDY-Patrick VUILLERMOZ-Anne MAGNIEZ-Olivier JACQUIER-José DEHEDIN-Chantal VERNET
Vu le règlement intérieur du Conseil municipal adopté le 9 novembre 2020, notamment l'article 10 qui fixe les modalités de composition et les règles de fonctionnement des comités consultatifs,
Vu la demande d'élus d'intégrer ou de se retirer de ce comité,
Les élus qui se sont proposés sont les suivants : Olivier JACQUIER, Colette TARDY, Monique GENOUD et Chantal VERNET
Des habitants de la commune se sont également proposés pour intégrer le comité de jumelage.
Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-DE DESIGNER comme membres du comité consultatif de jumelage les personnes élues citées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

La secrétaire,

Magali FAVRAT

Ville de Bons-en-Chablais • 15 Place Henri Boucher, 74890 Bons-en-Chablais
Tél. 04 50 36 10 30 • Fax 04 50 39 41 89 • mairie@bons-en-chablais.fr • **www.bons-en-chablais.fr**

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031124_ Lutte contre les dépôts sauvages de déchets-Instauration d'une redevance de nettoyage pour les dépôts sauvages
Rapporteur : Olivier JACQUIER

Le Maire de la commune de Bons-en-Chablais,
Vu les Articles L. 2212-1 et L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'Article L 541-3 du Code de l'environnement,
Vu l'Article L. 541-2 du Code de l'environnement,

Vu le règlement de collecte des déchets de Thonon Agglomération précisant les jours et les heures des ramassages des ordures ménagères et du fonctionnement des PAV installés sur notre commune,

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation du ramassage des déchets par Thonon Agglomération, il est constaté que les dépôts sauvages d'ordures et déchets de toutes sortes ont augmenté sur le territoire de la commune.

Ces actes d'incivilités portent atteinte à la salubrité, à l'environnement et représentent un coût pour la commune car les travaux d'enlèvement et de nettoyage sont effectués par le personnel des services techniques.
Il est proposé à l'assemblée de rechercher systématiquement les auteurs des dépôts et d'instituer une participation forfaitaire à l'encontre des contrevenants.
Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune,
Considérant que le service de collecte et d'élimination des ordures ménagères est mis en place pour tous et qu'il convient de le respecter,
Considérant qu'il existe un réseau de déchetteries sur le territoire,
Considérant que les dépôts sauvages sont des infractions et représentent une charge financière pour la collectivité ;

Il est demandé au Conseil Municipal :
-D'INSTITUER une redevance forfaitaire d'un montant de 150€ (Cent Cinquante Euros) due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique.

Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de

façon conforme.
Cette redevance sera facturée par la Mairie et recouvrée par le SGC de Thonon-les-Bains

Un constat d'un dépôt sauvage sera établi par la police municipale.
Dans tous les cas, il sera demandé de :

- Rechercher les preuves (document mentionnant le nom, le prénom du déposant et les coordonnées, photos ...)
- Localiser et préciser le lieu du dépôt
- Ramasser le dépôt

Une émission d'une redevance sera effectuée par les services administratifs de la commune : Envoi d'une facture pour ramassage du dépôt illégal à l'auteur des faits avec courrier d'explication et mention de la délibération concernée.

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-D'INSTITUER une redevance forfaitaire d'un montant de 150€ (Cent Cinquante Euros) due par les auteurs des dépôts de déchets sur la voie publique.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Hte-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT

bons en-Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 22

- votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre le 11 du mois de mars à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 05/03/2024

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, REAL-LEFAY Sandra, MERMIN Philippe, LAVY Christèle, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, MARCHAL DOMBRAT Jacques Philippe, GIRAULT Jean-Michel, HERITEAU Annelise, MARSAN Christelle, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TOURNIER Didier, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, HASSAN Jérôme, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
GENOUD Monique a donné procuration à VERNET Chantal, DEHEDIN José a donné procuration à GILIBERT Pierre, HUBER Sandrine a donné procuration à CHAPUIS Estelle, BIAGINI Stéphane, MAGNIEZ Anne, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Magali FAVRAT

OBJET : D2024_031125_ Election de représentants de la commission d'appel d'offres pour le groupement de commande concernant l'aménagement de sécurisation de la RD903, avec création d'une piste cyclable
Rapporteur : Olivier JACQUIER

Une convention constitutive de groupement de commande pour l'aménagement de sécurisation de la RD 903, avec création d'une piste cyclable a été adoptée lors de la séance du Conseil municipal du 13 novembre 2023,

Cette convention stipule, en son article 6-1, que :
« Une commission de groupement, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant choisi parmi les élus de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement, est créée. Elle est présidée par le coordonnateur. Le président peut inviter des personnes compétentes dans la matière qui fait l'objet de la consultation. La commission peut également être assistée par des agents des collectivités, compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. »

Il convient donc de procéder à l'élection de 2 représentants de la CAO de la commune, un titulaire et un suppléant, destinés à siéger au sein de la CAO issue de ce groupement de commande.

Ces représentants doivent être élu parmi les **membres titulaires à voix délibérative** de la CAO de la commune.
Sont pour rappel membres titulaires de la CAO de la commune :

Titulaires
M. José DEHEDIN, Conseiller Municipal
M. Philippe DOMBRAT, Conseiller Municipal
M. Pierre GILIBERT, Maire-Adjoint
M. Philippe MERMIN, Maire-Adjoint
Mme Colette TARDY, Conseillère Municipale

Il est demandé au Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un titulaire et d'un suppléant au sein de la CAO nécessaire au groupement de commande pour l'aménagement de sécurisation de la RD 903, avec création d'une piste cyclable.

Un appel à candidature est réalisé.
Se présente au poste de titulaire M. Philippe DOMBRAT, se présente au poste de suppléant M. Philippe MERMIN.

Le Conseil Municipal, à L'UNANIMITE,

DECIDE

-DE DESIGNER M. Philippe DOMBRAT au poste de titulaire
-DE DESIGNER M. Philippe MERMIN au poste de suppléant
au sein de la CAO nécessaire au groupement de commande pour l'aménagement de sécurisation de la RD 903, avec création d'une piste cyclable.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Olivier JACQUIER

MAIRIE DE BONS EN CHABLAIS (Haute-Savoie)

La secrétaire,

Magali FAVRAT